

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

JUILLET 2024

425



*EN CONGÈS PAYÉS,
N'OUBLIEZ PAS DE DIRE :*

MERCI LA CGT !

Bonnes vacances à toutes et tous !

Edito

03

**Salaires, conditions
de travail : tout reste
à faire !**

Vie syndicale

05

**La commission exécutive
fédérale en déplacement
à Troyes**

Salaires minima

07

**Signature de l'accord
Textile Artificiel et
Synthétique**

Informez-vous



thcb-cgt.fr

INVESTIS À VOS CÔTÉS

POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI ET DES SALARIÉS



**COMPRENDRE LES ENJEUX DE DEMAIN POUR MIEUX REPRÉSENTER
LES SALARIÉS D'AUJOURD'HUI... ANTICIPONS ENSEMBLE**

*Faire appel à votre expert est un levier d'action incontournable
de votre CSE*

Votre expert vous apportera des réponses techniques, stratégiques, persuasives, sociales ou encore opérationnelles. Par cette approche, vous bénéficierez :

- 1/** de conseils toute l'année sur des sujets d'actualité qui impactent votre entreprise.
- 2/** d'analyses qui vous permettront de décrypter les enjeux sociaux et économiques.
- 3/** d'accompagnements adaptés à l'organisation de votre instance.



20, rue Martin Bernard 75013 PARIS

☎ 01 53 62 70 00 | ✉ contact@secafi.com | www.secafi.com





Hassen Nassi
Secrétaire général

Salaires, conditions de travail tout reste à faire !

Le 7 juillet dernier, c'est un résultat inespéré sorti des urnes, qui a permis de faire reculer l'extrême droite en troisième place de ces élections législatives. Grâce au sursaut républicain, une immense majorité des français, a déjoué les pronostics d'un Bardella premier ministre à Matignon. Contre toute attente, c'est au tour du nouveau front populaire de prendre la 1ère place du podium, muni de son programme de gauche, économique, social et écologique. Un programme qui a la faveur de tous ceux qui souhaitent en particulier, l'abrogation de la réforme des retraites, un smic à 1600€ net, et bien plus encore de justices sociales. Manifestement, Il n'aura pas fallu longtemps avant que la horde des chiens de garde médiatiques commence à nous faire entendre les cris au scandale menaçant de tous les néolibéraux.

Juste après le discours d'un ministre de l'économie qui prédit une crise financière, c'est au tour du président du Medef de gémir à l'antenne que le programme de la gauche sera fatal pour l'économie française, tout en promettant une crise économique profonde et durable.

Bien plus encore, ils usent inlassablement de la stratégie de la peur, en nous annonçant l'apocalypse par le smic, et en affirmant que sa hausse provoquera un effondrement économique, détruisant la compétitivité des entreprises, alourdissant le « coût du travail », et qui nous conduira à une explosion de l'inflation.

Curieusement, c'est pourtant bel et bien la politique cabotine de ce ministre de l'économie et de son gouvernement qui a creusé un trou de 1000 milliards de dette, sans compter que le résultat de cette politique économique violente est loin d'être

brillant. Bien au contraire, il résulte de l'incompétence d'individus tellement sûrs d'eux, qu'ils en deviennent ridicules de suffisance, au point de mener tout droit la France à la faillite. Force est de constater que la réalité est toute autre, puisque l'on compte en 2024 environ 5 millions de chômeurs et plus de 9 millions de pauvres en dessous de 1200€ par mois alors que d'un autre côté de l'échelle les actionnaires du CAC 40 battent des records, en touchant plus de 100 milliards de dividendes en 2023.

**Dans nos entreprises,
nos syndicats doivent
dans le discours et dans l'action
porter auprès des salariés
nos exigences sociales.**

Au moment de la rédaction de cet édit, le nouveau front populaire nous offre un spectacle lamentable d'un parti enlisé dans un conflit interne pitoyable, et dans l'incapacité de faire émerger de cette union de la gauche, un leader unanime et rassembleur. Bien au contraire, l'égo démesuré de certains d'entre eux fait croître le désespoir et la désillusion chez leurs électeurs ce qui bien entendu ravit leurs rivaux politiques.

Le contre-pouvoir social et syndical est l'une des armes des plus efficaces et indispensables pour obtenir un changement dans les politiques économiques et sociales. C'est la raison pour laquelle, partout dans nos entreprises, nos syndicats doivent sans relâche, dans le discours et dans l'action, porter auprès des salariés, nos exigences sociales, notre refus de l'austérité imposée par les politiques néolibérales, et notre combat contre les idées racistes et xénophobes de l'extrême droite. Tous ensemble, et partout où cela est possible, pour une vie meilleure, exigeons la croissance nécessaire des salaires et le renforcement indispensable de notre système de protection sociale.

Bonnes vacances à toutes et à tous. ■

Martha Desrumaux, une dirigeante du textile qui changea le cours de l'histoire

Lors de notre dernière Commission Exécutive Fédérale, nous avons pu découvrir et échanger autour des combats de Martha Desrumaux, cette syndicaliste du textile qui a donné sa vie pour améliorer les droits de tous les autres.



Un parcours emblématique d'une époque et de l'engagement sans faille de milliers de militantes et militants.

Née en 1897 (2 ans après la création de la CGT à Li-moges), elle commence à travailler à 9 ans, se syndique à 15 ans et mène sa première grève quelques années plus tard pendant la Première Guerre mondiale. En 1914, après l'assassinat de Jean Jaurès, la majorité de la population et de la CGT avaient accepté la guerre. Dans la direction confédérale, seul Pierre Monatte, le fondateur de la NVO était contre. Durant cette boucherie qu'a été la 1ère guerre mondiale, les hommes étaient envoyés au front, les femmes étaient à l'usine pour faire tourner l'économie. Martha développe le syndicalisme dans sa ville de Comines (où se situe actuellement l'entreprise Ideals Fibers) puis dans l'Union Départementale (UD) du Nord, dont elle sera la première femme dirigeante.

En 1933, en pleine crise économique, Martha organise une énorme marche des chômeurs du Nord Pas de Calais jusqu'à Paris, alors que notre organisation syndicale est divisée entre la CGT et la CGT U. La réunification de la CGT en mars 1936 au congrès de Toulouse permettra la victoire électorale du Front populaire puis la réussite de la grève générale qui l'a suivie, et les immenses conquêtes que sont les congés payés, la

diminution du temps de travail à 40h sans perte de salaire, nos conventions collectives et la création des délégués du personnel... Martha sera présente aux négociations de Matignon porteuse des bulletins de salaires de centaines d'ouvrières.

Après cette victoire pour les salarié-es en France, elle organise le recrutement de combattants pour les brigades internationales en soutien aux républicains espagnols qui luttent contre le fascisme du général Franco qui allait prendre le pouvoir aidé par Hitler.

Un courage physique lors des grèves ouvrières du Nord, des qualités d'oratrice

Son engagement dans les grèves ouvrières du Nord, ses qualités reconnues de courage physique lors des grèves, de capacité à prendre la parole, ses qualités tactiques et stratégiques d'organisatrice des luttes, ont fait d'elle une militante remarquée non seulement de ses camarades mais aussi des forces de police : condamnations et séjours en prison se succèdent mais ne parviennent pas à la décourager.

En 1939, après l'interdiction du Parti communiste, elle entre dans la clandestinité pour réorganiser l'activité militante bien avant la rupture du « pacte germano-soviétique ». Elle est arrêtée le 27 août 1941 puis déportée dans le camp à Ravensbrück le 28 mars 1942.

Libérée en avril 1945, elle est nommée, par la CGT, à l'assemblée constitutive provisoire mais, atteinte du typhus, elle ne peut y siéger. Après sa démission de l'UD du nord, elle poursuivra son militantisme au sein de l'Union des Femmes Françaises et de l'association des déportés et résistants. Elle décède en 1982.

Le parcours de Martha est emblématique d'une époque et de l'engagement sans faille de milliers de militantes et militants.

Il faut se souvenir qu'avant leur combat, les femmes n'avaient pas le droit de vote et qu'il fallait l'autorisation du mari pour se syndiquer. Ces militantes ont, par leur engagement syndical, bousculé les dominations et stéréotypes de genre et conquis une façon d'être et de raisonner profondément émancipatrice. L'action inlassable de Martha pour informer et organiser les ouvrières doit nous inspirer encore aujourd'hui. ■

La CEF en déplacement sur TROYES

C'est dans un cadre très particulier que s'est tenue la commission exécutive fédérale, en cette fin de mois de Juin. En effet, c'est à TROYES, capitale de la bonneterie, que tous les membres ont été chaleureusement conviés, par le syndicat THCB CGT de l'Aube pour cette troisième CEF de l'année.

Grande terre de l'industrie textile, et ancienne capitale de la maille, Troyes et sa région vivent toujours au rythme de l'industrie textile, portée par quelques fleurons, comme LACOSTE et la marque PETIT BATEAU qui a plus de 130 ans d'existence. Elle fut pendant longtemps le berceau du textile français, jusqu'à ce que les usines ferment les unes après les autres, suite à de nombreuses crises, dues en particulier aux chocs pétroliers et à la fin des barrières douanières.



L'Aube qui en 1930, comptait jusqu'alors plus de 40.000 employés dans ce secteur d'activité, embauche désormais à peine quelque 3.000 salariés. Pour illustrer la dernière crise qui frappe le secteur, l'explosion des prix de l'énergie, qui a mis en difficulté plusieurs entreprises dont FRANCE TEINTURE, BUGIS et TISMAIL.

■ Syndicalisme, actualité, histoire sociale

Cette commission exécutive s'est déroulée à quelques jours du premier tour des élections législatives, déclenchées par la dissolution de l'assemblée nationale décidée par le président Macron. Bien entendu, les membres de la CEF ont longuement débattu sur ce sujet d'actualité qui bouleverse l'actualité, mais ils ont pu aussi dérouler l'ordre du jour et travailler sur d'autres points importants concernant l'actualité syndicale des entreprises de nos professions. Les travaux qui ont



débuté jeudi matin pour finir le lendemain en fin de matinée, se sont déroulés dans une ambiance studieuse et fraternelle. Une petite visite improvisée de la ville, a permis aux membres d'apprécier pleinement le cadre de cette magnifique ville qu'est TROYES, dont le passé est riche en contes, légendes et anecdotes.

■ Renouveler une CEF délocalisée ?

Nous tenons à féliciter chaleureusement, l'équipe du syndicat THCB de l'Aube qui ont su préparer de longue date, la tenue de cette CEF, sans n'avoir omis

aucun détail, pour réussir l'accueil d'environ trente membres de cette commission. Ce déplacement sur TROYES a été une réussite et riche d'expériences, tant est si bien que la fédération réfléchit sur la possibilité d'être accueillie par d'autres syndicats, à l'occasion des prochaines CEF.

Encore un grand merci à Isabelle et Fatima, sans oublier Pascal, Chantal et Laurence ainsi qu'Isabelle Dorez, secrétaire générale de l'Union départementale de TROYES, pour cet accueil fraternel. ■



Report et partage des heures de délégation

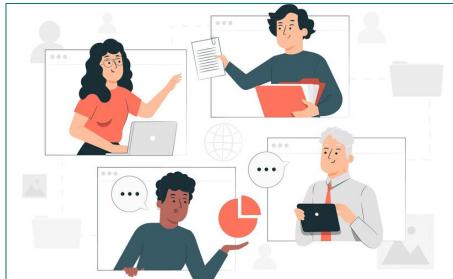
Chaque élu-e titulaire a droit par mois à un crédit d'heures de délégation, qui dépend de la taille de l'entreprise (voir l'article R. 2314-1 du code du travail, à défaut d'accord collectif). Mais il peut, pour plein de raisons (maladie), ne pas prendre toutes ses heures un mois donné ou avoir besoin davantage d'heures d'autres mois.

Le code du travail autorise un report ou un partage entre élu-es pour optimiser ces précieuses heures de délégation. Ce qui mérite d'être bien maîtrisé.

Report des heures d'un élu d'un mois à l'autre

Lorsqu'un-e élu-e n'utilise pas toutes ses heures sur le mois, il peut les reporter sur les 12 mois suivants. Ce report ne doit pas le conduire à utiliser **plus d'1,5 fois son crédit d'heures mensuel**.

Exemple : Guillaume a 22 heures de délégation par mois. En mai, il n'a pu poser que 4 heures de délégation. Il lui reste donc 18 heures qu'il souhaiterait utiliser plus tard. Sur un même mois il ne peut que $22\text{ h} + 11\text{ h} = 33\text{ h}$, dit autrement aussi il ne peut reporter sur un même mois que 11 heures. Ainsi, il pourra par exemple choisir de reporter 11 heures sur le mois de juin et les 7 heures restantes sur le mois de sep-



tembre (il peut choisir n'importe quels mois pour peu que les 18 heures soient reportées avant mai de l'année suivante).

Partage des heures entre élu-es

Il est possible aussi de se partager les heures (voir l'article R. 2315-6 du code du travail), entre titulaires, mais aussi **entre titulaires et suppléants** ce qui permet de faire bénéficier ces derniers de quelques heures depuis que les ordonnances Macron leur ont supprimé ce droit. Ici aussi, le partage des heures ne doit pas conduire un élu à poser **plus d'1,5 fois son crédit d'heures dans le mois**.

Exemple : Lilia a 24 heures de délégation

par mois. Elle est absente au mois de juin où le CSE vit une lourde période, elle souhaite faire bénéficier les autres élu-es de ses heures. Elle peut donner l'intégralité de ses heures, mais cela ne peut conduire un-e des élu-es bénéficiaires à poser sur le mois plus de $24\text{ h} + 12\text{ h} = 36\text{ h}$. Autrement dit, elle ne pourra donner à un même élu que 12 heures maximum, mais pourra bien donner à plusieurs élu-es l'équivalent de ses 24 heures mensuelles.

Dans les deux cas, l'élu-e doit informer l'employeur **au moins 8 jours avant** la date de prise des heures de délégation. Pour le partage des heures, cette information doit se faire **par écrit** et préciser l'identité (nom et prénom) de l'élu-e qui donne ses heures. ■

Retrouvez le modèle de courrier sur le site fédéral www.thcb-cgt.fr



DÉCOUVRIR LE DROIT

Arrêt de travail et contre visite de l'employeur

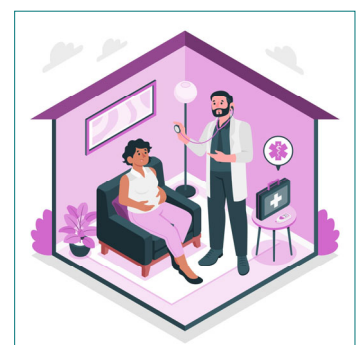
En arrêt de travail, il est fréquent de toucher, en plus des indemnités versées par la Sécurité sociale, des indemnités complémentaires de la part de l'entreprise.

Dans ce cas-là, l'employeur est en droit de faire pratiquer une contre-visite médicale **par le médecin de son choix, sans avoir à prévenir à l'avance**, pour contrôle l'état de santé du salarié et si ce dernier respecte les heures d'interdiction de sortie.

Un décret du 5 juillet 2024 vient encadrer (un peu) ce pouvoir de contrôle de l'employeur dans la sphère privée du salarié (avec un nouvel article R. 1226-1 du code du travail) :

- Le salarié peut choisir un autre lieu de repos que son domicile, qu'il doit alors communiquer à son employeur ;
- Si l'arrêt de travail mentionne « sortie libre », le salarié doit communiquer les horaires pour la contre-visite (il est en soi possible de **communiquer des horaires très réduits**, ce que nous conseillons bien sûr pour garder la liberté permise par les sorties libres) ;
- Le médecin peut choisir de faire la contre-visite à son cabinet et non au

domicile, il doit alors convoquer le salarié par tout moyen. Le salarié peut l'informer qu'il n'est pas en état de se déplacer. ■



Revalorisation de la grille conventionnelle TAS

Notre fédération vient de négocier et signer un accord sur les salaires minima dans l'industrie du Textile Artificiel et Synthétique

Cet accord revalorise pour l'ensemble des coefficients de la grille, les minima garantis de 2,2 % d'augmentation, L'effet est rétroactif pour une prise en compte au 1er juin 2024.

A noter que l'indemnité journalière de panier de nuit passe à 7,30 euros au 1er juillet 2024.

Une clause de revoyure prévoit une réouverture des négociations en cas de nouvelle augmentation du SMIC. ■

Retrouvez l'accord de grille de salaires minima TAS sur le site fédéral : www.thcb-cgt.fr



Barème des salaires minima mensuels au 1er juin 2024

TAS IDCC 1942	Salaire mensuel garanti (base 35h/semaine ou 152,19h/mois)
Coefficient	Au 1 ^{er} juin 2024
210	1 793€
225	1 799€
240	1 804€
255	1 814€
270	1 824€
285	1 836€
300	1 847€
315	1 856€
330	1 866€
345	1 965€
360	2 095€
375	2 226€
390	2 354€
405	2 537€
420	2 672€
435	2 855€
450	3 038€
500	3 420€
600	4 275€
700	5 345€
800	6 630€

SALAIRE MINIMUM LEGAL

SMIC : toujours pas de coup de pouce ?

En raison de l'inflation, qui se poursuit et conformément à la loi, le niveau du SMIC devrait être réévalué de plus de 2% d'ici le mois de septembre. (La revalorisation est automatique lorsque l'inflation dépasse 2%)

La CGT revendique l'augmentation à 2.000 € brut par mois (soit près de 1600€ net) pour le salaire minimum, et l'indexation des salaires sur les prix pour que personne ne perde en niveau de vie !



NAO : chez les sous-traitants maroquinerie, les délégués syndicaux CGT gagnent des augmentations générales pour les salariés

Régulièrement, nous saluons le travail syndical des délégué.es lors de négociations annuelles obligatoires pour montrer les avancées obtenues par la CGT.

Chez ARCO, entreprise sous-traitante Vuitton à Châtellerault de 600 salarié.es où la CGT est majoritaire à plus de 80% et compte une trentaine de syndiqué.es, les salarié.es ont obtenu grâce à la CGT lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) **une augmentation générale (AG) de 2,8% pour tout le monde soit un peu plus que l'inflation.**

le nombre de jours rémunérés pour enfant malade est augmenté

La grille d'ancienneté va également être revue en faisant évoluer le pourcentage tous les ans, le nombre de jours rémunérés pour enfant malade est augmenté, la prime de transport passe à 1,30€/jour et le budget du CSE est augmenté de 0,2%.

A savoir La loi prévoit seulement un congé non rémunéré pour enfant malade de moins de 16 ans, d'une durée de 3 jours ou de 5 jours si l'enfant a moins d'un an ou que le salarié assume la charge d'au moins trois enfants

Dans le groupe Maroquinerie Auguste Thomas (MAT), les NAO pour les 500 salarié.es de Semur ont été concluantes avec **une AG de 220€ brut pour les maroquinier.es et 100€ brut pour les ETAM.** Le délégué syndical a également obtenu la majoration des heures supplémentaires à 50% à partir de la 128^{ème} heure dans l'année, le droit



à fractionner la 5^{ème} semaine de congés payés, un délai de prévenance imposé pour la pose des RTT. La CFDT a suivi les demandes formulées par la CGT, ce qui permis de renforcer le poids des organisations syndicales face à la direction.

Congé d'ancienneté : 1 jour à partir de 20 ans gagné chez MARJO

Dans la Maroquinerie MARJO du même groupe, les 200 salariés ont obtenu grâce à sa déléguée syndicale **une AG de 180€ brut pour le premier collègue et 100€ pour le 2^{ème} collègue.** Les salariés ont également obtenu le droit à un congé d'ancienneté (1 jour à partir de 20 ans, 30 ans 2 jours et 40 ans 3 jours).

A savoir La Convention collective de la Maroquinerie prévoit seulement le droit à 1 jour de congé d'ancienneté après 25 ans.

Diviser pour mieux régner : chez MAT Services des cadres exclus des AG en grève

Malheureusement, les cadres chez MAT ont des contrats de travail qui les excluent expressément des NAO, les limitant à des augmentations individuelles et l'arbitraire qu'on leur connaît. Chez MAT Services, autre entreprise du groupe sur le même site à Semur et qui compte majoritairement des cadres, plusieurs salariés se sont récemment mis en grève une journée pour demander à bénéficier des AG. Evidemment, séparer les cadres des autres salarié.es permet aux directions d'entreprises de diviser pour mieux régner... à la CGT on pense au contraire que l'union fait la force !

Bravo au travail des syndiqué.es et des délégué.es CGT qui œuvrent dans toutes les entreprises avec et pour les salarié.es. ■



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal JUILLET 2024



thcb-cgt.fr